



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un poste de conseiller économique à Erevan (Arménie)

Question écrite n° 20850

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la création d'un poste de conseiller économique à Erevan en République d'Arménie. La région du Caucase est stratégique à bien des égards pour la diplomatie économique, dans la mesure où elle se situe entre les mondes européen, russe, turc, iranien et asiatique. L'Arménie est une démocratie jeune et dynamique, en particulier dans le domaine des start-up de l'informatique. L'Arménie est aussi une terre d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement et du tourisme. Aujourd'hui, le poste de conseiller économique auprès de l'ambassade de France en Arménie est basé à Tbilissi en Géorgie ; il est compétent pour la Géorgie et l'Arménie. La conseillère économique en poste actuellement se rend régulièrement à Erevan pour accompagner les nouveaux investisseurs en Arménie et appuyer les entreprises françaises dans leurs démarches auprès des autorités arméniennes. Mais si les moyens budgétaires le permettent, il serait préférable qu'un poste de conseiller économique soit pleinement consacré à l'Arménie. Ce poste devrait être basé à Erevan rattaché auprès de l'ambassade de France. Ce serait même justifié dans la mesure où Business France a fermé en 2018 son bureau à Moscou, bureau qui était aussi compétent pour l'Arménie. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de créer, à court terme, un poste de conseiller économique en République d'Arménie en vue d'y soutenir les investissements français.

Texte de la réponse

L'Arménie présente des opportunités pour la France en matière économique, comme en atteste la dynamique de nos échanges en 2018 (+62% par rapport à 2017). Toutefois, compte tenu de nos contraintes budgétaires et du niveau modeste de nos échanges commerciaux, la nomination d'un conseiller économique à Erevan n'est pas envisagée à court terme. Le suivi du pays est aujourd'hui assuré conjointement par le service économique régional de Moscou (questions macroéconomiques et financières) et le service économique de Tbilissi (suivi sectoriel, relations économiques bilatérales, etc.). Le pays n'est à ce jour que notre 120ème client, et notre plus petit partenaire dans le Caucase du sud. Par ailleurs, les projets d'investissement pour nos entreprises en Arménie sont encore limités et fragilisés par le climat des affaires : notre stock d'investissements y est de 335M€ en 2018, avec des flux en baisse depuis 2 ans. La France suit attentivement la mise en œuvre de l'ambitieux programme des autorités arméniennes en faveur du développement économique du pays, et une coopération technique ad hoc entre la France et l'Arménie permet d'accompagner le pays dans sa transition vers une économie numérique. Ces nouvelles perspectives justifient une réévaluation proportionnée de notre dispositif d'accompagnement. Ainsi Business France, dans le cadre de la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur, étudiera en 2020 la possibilité de mettre en place une procédure d'accompagnement des entreprises grâce à un référencement d'opérateurs privés (jusqu'à trois) qui bénéficieraient d'un label "partenaires Team France Export". En lien avec l'ambassade et ses services, ces opérateurs pourront accompagner les PME et ETI qui souhaitent exporter en Arménie. Par ailleurs et dès cette année, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères étudie la possible ouverture au sein de notre ambassade à Erevan d'un poste de volontaire international en administration chargé de la diplomatie économique, afin de compléter notre

dispositif d'accompagnement des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20850

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5739

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9619